



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-523-01 Automatikai technikus

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien en automatisation

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- Mettre en service l'équipement d'automatisation;
- La gestion, la réparation et l'entretien de l'équipement d'automatisation;
- Faire les mesures par instrument sur l'équipement d'automatisation;
- Réaliser des travaux de transformation sur l'équipement;
- Participer dans l'introduction des nouvelles technologies;
- Maîtriser des instruments à haut niveau d'automatisation;
- Diriger les travaux d'entretien et de réparation;
- Exécuter la programmation PLC;
- Régler les paramètres, faire le diagnostic.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3122 Technicien en génie électronique  
3121 Technicien en génie énergétique  
3190 Autre professionnel technique  
7341 Mécanicien(ne), réparateur(trice) des engins et appareils électriques

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Ministere des Affaires Economiques Nationales</p>																												
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b></p> <p><b>Niveau du CEC:</b></p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																												
<p><b>Mention de série du certificat: PT K</b></p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat: 2021.07.21</b></p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Connaissances en industrie de l'électricité et en gestion, et connaissance générale en programmation PLC</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 10%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">40.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances basiques de commande, systèmes de production</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Contrôles électriques, pneumatiques et hydrauliques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Commande PLC de processus industriels</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Épreuve écrite centrale	Connaissances en industrie de l'électricité et en gestion, et connaissance générale en programmation PLC	5		40.00	Épreuve orale	Connaissances basiques de commande, systèmes de production	5		10.00	Épreuve pratique	Contrôles électriques, pneumatiques et hydrauliques	5		25.00	Épreuve pratique	Commande PLC de processus industriels	5		25.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5		
Épreuve écrite centrale	Connaissances en industrie de l'électricité et en gestion, et connaissance générale en programmation PLC	5		40.00																									
Épreuve orale	Connaissances basiques de commande, systèmes de production	5		10.00																									
Épreuve pratique	Contrôles électriques, pneumatiques et hydrauliques	5		25.00																									
Épreuve pratique	Commande PLC de processus industriels	5		25.00																									
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																											
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>L'enseignement supérieur</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Accords internationaux</p>																												
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p> <p>D'autres informations relatives au déroulement de la formation professionnelle</p>																													
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																													

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

### Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

### Modules d'exigences professionnelles:

- 10007-12 Connaissances de base informatiques et techniques
- 10005-12 Les activités principales de l'industrie de l'électricité
- 10003-12 Connaissances basiques en gestion
- 10004-12 Systèmes pneumatiques et hydrauliques
- 10002-12 Systèmes de fabrication industrielles
- 10001-12 Gestion des processus industriels par PLC
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2021.07.21

**CACHET**